

COMMISSION NATIONALE DES JEUNES

REGLEMENTS DES
COMPÉTITIONS NATIONALES
Minimes/U16
et Benjamins/U14

SAISON ESTIVALE 2019

Mise à jour : février 2019



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME
33 Avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris cedex 13
Email : ffa@athle.fr
Tel : 01 53 80 70 00 - Fax : 01 45 81 44 66



Ce livret, comporte les règlements des 5 compétitions estivales U16 à finalités nationales.

Nota : les points importants ou les principales modifications par rapport aux règlements des compétitions 2018 sont surlignés en GRIS.

Des informations complémentaires concernant l'organisation des compétitions (horaires, dates, lieux, minimas, modalités d'engagements, etc.) seront communiquées ultérieurement par Circulaire et figureront sur le site www.athle.fr.

Des correctifs peuvent éventuellement être apportés aux présents règlements en cours de saison. Ils seront publiés sur le site internet : www.athle.fr qui sera le document de référence.

Pour les différentes finales nationales (Equip'Athlé et Pointes d'Or), il sera édité dans un premier temps, une liste d'athlètes ou d'équipes **QUALIFIABLES** (il s'agit d'une liste d'équipes ou d'individuels susceptibles d'être qualifiés et invités à confirmer leur intention de participer s'ils étaient retenus).

Cette liste (qui n'est en aucun cas une indication de qualification définitive) pourra éventuellement subir des modifications avant la diffusion des athlètes ou équipes définitivement **QUALIFIES**.

En effet, la qualification ne devient officielle que lorsque tous les clubs ont confirmé leur participation et inscrit leurs athlètes (conformément à la circulaire prévue à cet effet et dans le respect des dates limites fixées), ce en tenant compte du nombre d'athlètes ou d'équipes à qualifier par épreuve et pour chaque championnat.

La liste définitive des **QUALIFIES** sera mise en ligne sur le site FFA à l'issue de la date de clôture des engagements.

Toute correspondance doit être adressée à l'unique adresse : cnj@athle.fr

Il s'agit d'une adresse de diffusion émise à l'attention de l'ensemble des membres du Bureau Permanent de la CNJ.

Une réponse vous sera donnée, si besoin, par l'un de ses membres en charge du dossier concerné.

Nous avons tenu, en complément de ce livret des règlements, à ajouter différents rappels concernant :

- les modalités de conception des nouvelles tables de cotation sur 50 points,
- le projet fédéral de formation, d'évaluation et de certification des Jeunes Juges,
- la philosophie de formation des jeunes athlètes.

Ces rappels permettront à chacun de replacer dans son contexte ce que doit être la pratique de l'athlétisme chez les moins de 16 ans, dans l'esprit du Pass Athlé, et de repositionner les valeurs éducatives et formatrices au cœur de nos actions et donc, lors des compétitions que nous sommes amenés à organiser.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce livret et une excellente saison sportive.

Didier VAREECKE
et l'ensemble de la CNJ

SOMMAIRE

➤	GENERALITES	Page 04
➤	ECHEANCIER des EPREUVES MI/U16 et BE/U14	Page 09
➤	CALENDRIER ESTIVAL 2019	Page 10
➤	LE PROJET FEDERAL « JEUNES JUGES »	Page 11
➤	LA PHILOSOPHIE de la FORMATION des moins de 16 ANS	Page 12
➤	EVOLUTION du REGISTRE des EPREUVES U16 et U14	Page 14
➤	LES TABLES de COTATION : CONCEPTION	Page 16
➤	CHALLENGE NATIONAL ÉQUIP' ATHLÉ BE/U14-MI/U16	Page 17
➤	POINTES D'OR COLETTE BESSON Minimes/U16	Page 24
➤	CHALLENGE NATIONAL D'ÉPREUVES COMBINÉES MINIMES/U16	Page 29
➤	CHALLENGE NATIONAL DE RELAIS 800-200-200-800	Page 32
➤	COUPE de France des LIGUES Minimes/U16	Page 34
➤	TROPHEE NATIONAL DES LIGUES MI/U16	Page 38

GÉNÉRALITÉS

Participation aux Compétitions Nationales estivales et automnales 2019

1. DOSSARDS

- 1.1 Lors des compétitions, chaque athlète est tenu de retirer un dossard (éventuellement 2 selon l'épreuve ou la compétition).
- 1.2 Ils sont à retirer au plus tard 1 heure avant l'épreuve (1h15 pour la Hauteur, 1h45 pour la Perche) au stand de retrait des dossards
- 1.3 Ils seront fixés par 4 épingles.
- 1.4 Lorsqu'il n'y aura qu'un dossard, il sera fixé:
 - dans le dos pour les courses jusqu'à 400 m inclus, pour les concurrents du poids, du disque et du marteau et dans toutes les épreuves se terminant en couloirs ;
 - sur la poitrine pour les courses au-delà de 400 m et au lancer du javelot ;
 - sur la poitrine ou sur le dos pour les épreuves de saut ;
- 1.5 Tout athlète doit être en mesure de justifier son identité au stand de remise des dossards. La présentation de la licence en cours ne suffisant pas, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.

2. TENUE

Le port de la tenue aux couleurs du club, avec les éventuelles publicités aux dimensions réglementaires, est obligatoire. Aucun port du maillot de l'Équipe de France ou de partenaire ne sera admis.

3. HORAIRE

- 3.1 L'horaire affiché en début de compétition sera l'horaire officiel. Il sera respecté sauf contraintes de force majeure.
- 3.2 Pour les courses, si un tour qualificatif devait être supprimé, le tour suivant se déroulera à l'horaire normalement prévu (sauf information contraire donnée sur place).
- 3.3 Un appel sera réalisé pour chaque épreuve à la chambre d'appel. Il s'agit d'un passage obligatoire.
- 3.4 Si un athlète participe à plusieurs épreuves, il doit se faire "pointer" (ou se faire représenter s'il a une épreuve en cours) à la chambre d'appel pour chacune d'elles.
- 3.5 Le tirage au sort des couloirs et les ordres de passage seront réalisés avant le passage à la chambre d'appel, sous la responsabilité des Délégués Techniques de la CNJ.

4. SYSTEMES DE QUALIFICATIONS

- 4.1 Il y a lieu de se reporter aux règlements spécifiques de chaque compétition, y compris pour les périodes de référence.
- 4.2 Les bilans prendront en compte toutes les performances réalisées dans des conditions régulières (jury, vent et enregistrement dans le SI-FFA), lors des compétitions en plein air, à compter du 1^{er} Janvier de l'année N et jusqu'à la date limite fixée pour chaque championnat.
- 4.3 Les performances doivent avoir été réalisées avec chronométrage électrique pour les épreuves inférieures ou égales à 800m, et réalisées avec un chronométrage électrique ou manuel pour les distances supérieures à 800m.
- 4.4 Les rapports du Juge Arbitre feront foi afin de vérifier le respect des conditions, toute réclamation devant être déposée dans les 30 mn qui suivent l'affichage officiel des résultats de l'épreuve.

5. PERFORMANCES RÉALISÉES A L'ÉTRANGER

- 5.1 Il est de la responsabilité des clubs d'alerter la CNJ Nationale (cnj@athle.fr), sur une performance réalisée lors

d'une compétition à l'étranger, et en particulier, avant la date limite de réalisation des performances qualificatives.

5.2 La Commission pourra alors, avec le service référent de la FFA, faire le nécessaire pour que la performance soit prise en compte dans les bilans, si celle-ci a été réalisée dans les règles et dans des conditions adéquates.

5.3 Une fois les listes des qualifiés et qualifiables publiées, il ne sera plus tenu compte des performances qui arriveraient par la suite.

6. QUALIFICATION DES ATHLETES

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

7. MULTI PARTICIPATIONS

Au cours d'une même réunion, compétition ou organisation, les athlètes ne seront autorisés qu'à une seule participation par journée dans une même discipline de concours ou de course sans considération de distinction de catégories d'âge, à l'exception de concours ou courses comportant un tour qualificatif.

8. EPREUVES MIXTES

8.1 Pour toutes les compétitions se déroulant entièrement dans un stade, les épreuves mixtes entre participants hommes et femmes, exceptés les relais, ne seront, normalement, pas autorisées.

8.2 **A titre exceptionnel**, pour les compétitions en stade, les épreuves mixtes de concours et des seules courses de 3000 m et au-delà seront autorisées mais concernant une course, seulement dans le cas où le nombre de participants d'un sexe, pour organiser une course propre à ce sexe serait inférieur ou égal à 3.

8.3 Les horaires de compétition devront être initialement établis en distinguant les épreuves des Hommes et des Femmes.

8.4 Une épreuve qui se déroulera dans cette condition de mixité de participants, hommes et femmes, devra être déclarée en Toutes Catégories Confondues (TCC) dans LOGICA.

8.5 Cette facilité qui est donnée d'organisation d'une épreuve mixte, entre participants hommes et femmes, et dans le respect du cadre défini ici, doit également satisfaire au respect du point 6 du chapitre XI du Règlement Sportif FFA (« Participation à des épreuves de catégories d'âge différentes »).

8.6 Le Juge-Arbitre compétent est habilité à décider que la performance réalisée lors des courses, avec une aide illicite, ne soit pas prise en considération, à travers notamment des attitudes compétitives de mauvaise foi.

8.7 En cas de non-respect des dispositions de la règle F147, les résultats des épreuves concernées ne pourront figurer sur les résultats à charger dans SI- FFA. La CNJ Nationale sera tenue informée dans les 48h des difficultés éventuelles rencontrées.

- note 1 : dans le cas de compétitions mixtes dans les concours, des feuilles de résultats séparées devront être utilisées et les résultats devront être déclarés séparément pour chaque sexe.

- note 2 : en matière de records, la FFA applique les modalités de validation de l'IAAF, et rappelle celles-ci dans la règle F.260 du chapitre 10 de son Règlement Sportif - Les Règles Techniques des Compétitions. Dans ce même Règlement sportif FFA, et à la suite de la règle F.260, s'ajoutent les compléments spécifiques FFA en matière de Réglementation des Records FFA, et qui concernent également les records régionaux et départementaux qui suivent les mêmes modalités d'homologation que les records nationaux et internationaux. Il convient donc aussi de rappeler la règle F.260 .18d (donc concernant une performance pour un record uniquement) : *"Excepté pour les épreuves de concours prévus à la règle F.147, aucune performance accomplie par l'(les)athlète(s) dans une compétition mixte ne sera prise en considération"*.

- **Epreuves combinées** :

Les performances obtenues sur heptathlon en disputant des 50m (plat et haies) et pentathlon avec des 50m haies seront intégrées au bilan des épreuves d'heptathlon et pentathlon avec des 60 m sans application d'une pondération.

10. CERTIFICATS MEDICAUX POUR LES BLESSURES

Le délai de transmission du certificat médical à la CNJ (cnj@athle.fr) est d'une semaine. (J+7)

Il devra être daté antérieurement à la date de la compétition concernée, ou au plus tard, le jour de celle-ci. Si la consultation a lieu après le Championnat, il faudra indiquer la date de la blessure afin que celle-ci puisse être prise en compte sur le certificat.

11. RESTRICTIONS A LA PARTICIPATION D'ATHLETES INVITES ISSUS DE FEDERATIONS ETRANGERES

Les athlètes étrangers non licenciés dans un club français, invités à participer à une finalité Jeunes, sont ajoutés au nombre d'athlètes qualifiés de l'épreuve concernée du Championnat.

Dans les compétitions par équipes de Ligues, le nombre d'athlètes étrangers ne subit pas de limitation.

12. INFORMATION AUX CLUBS

Toutes modifications au règlement, ainsi que les dates, lieux, horaires, minimas et tous renseignements d'ordre général peuvent être obtenus sur le site Internet : www.athle.fr.

Des informations complémentaires peuvent être diffusées par circulaires, consultables sur le site de la FFA.

13. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Epreuves par équipes (gestion des compétitions par la CNJ nationale):

Lors des remises de médailles suite à une finale d'une compétition nationale par équipes (Relais - Coupe de France - Challenges, etc.), les athlètes ayant participé sont invités à monter sur le podium et à y recevoir une médaille.

Concernant les relais, et seulement lorsqu'il y a un ou plusieurs tours précédant la finale (séries), les athlètes ayant participé à l'un des tours qualificatifs, dans le cadre de la compétition concernée, et qui ne participent pas aux finales, recevront également, une médaille et seront invités à participer aux cérémonies protocolaires.

Les athlètes ayant participé lors des phases de qualifications en amont des Championnats de France ne recevront pas de médaille.

14. PENALITES

- **désengagement après la date limite fixée pour les engagements ou non-participation : 150 € par Epreuve**

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CSO Nationale au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

15. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

16. DISPOSITIONS DIVERSES

La participation d'athlètes étrangers dans les compétitions par équipes de clubs est régie par les Règlements Généraux de la FFA.

CORRESPONDANCE AVEC LES COMMISSIONS

Les correspondances écrites avec les commissions techniques doivent se faire uniquement **par courriel**.

CNJ : cnj@athle.fr

Journée de Printemps de Marche 17 Mars 2019 EPINAL (G-E)	Engagements auprès des CRM et organisation par la CNM	-
POINTES D'OR COLETTE BESSON (MI/U16) 29 et 30 juin 2019 SAINT-RENAN (BRE)	Date limite de réalisation des performances qualificatives	Dimanche 16 juin 2019
	Diffusion de la liste initiale des qualifiables	Mardi 18 juin 2019
	Date limite des confirmations de participation	Jeudi 20 juin 2019 (22h00)
	Compétition	Samedi 29 et Dimanche 30 Juin 2019
CHALLENGE NATIONAL D'ÉPREUVES COMBINÉES (MI/U16) 29 et 30 juin 2019 SAINT-RENAN (BRE)	Date limite de réalisation des performances qualificatives	Dimanche 16 juin 2019
	Diffusion de la liste initiale des qualifiables	Mardi 18 juin 2019
	Date limite des confirmations de participation	Jeudi 20 juin 2019 (22h00)
	Compétition	Samedi 29 et Dimanche 30 Juin 2019
CHALLENGE NATIONAL de RELAIS 800-200-200-800 (MI/U16) 29 et 30 juin 2019 SAINT-RENAN (BRE)	Date limite de réalisation des performances qualificatives	Dimanche 16 juin 2019
	Diffusion de la liste initiale des qualifiables	Mardi 18 juin 2019
	Date limite des confirmations de participation	Jeudi 20 juin 2019 (22h00)
	Compétition	Samedi 29 Juin 2019
COUPE de FRANCE des Ligues d'Athlétisme Estival Minimes (U16) 14 juillet 2019 TOURS (CEN)	Diffusion de la liste des Ligues participantes	Mardi 30 avril 2019
	Date limite de dépôts des compositions d'équipes	Mercredi 10 juillet 2019 (22h00)
	Compétition	Dimanche 14 Juillet 2019
CHALLENGE NATIONAL ÉQUIP'ATHLÉ MINIMES (U16) 19 et 20 octobre 2019 SAINT-ETIENNE (ARA)	Date limite de réalisation des performances qualificatives	Dimanche 06 octobre 2019
	Diffusion de la liste initiale des qualifiables	Mardi 08 octobre 2019
	Date limite des confirmations de participation	Jeudi 10 octobre 2019 (22h00)
	Compétition	Samedi 19 et Dimanche 20 Octobre 2019

DATE	FEDERATION	LIEUX	ACTIVITE
26-janv	UNSS	BORDEAUX	Cross-Country
29/30/31 janvier	UNSS	LIEVIN	Salle MI/CA/JU
31-janv	FFSU	AUBIERE	Salle
07-févr	UGSEL	VAL de REUIL	Salle CA/JU
08-févr	UGSEL	VAL de REUIL	Salle BE/MI
10-mars	FFA	VITTEL	Coupe de France des Ligues Cross-Country
17-mars	FFA	EPINAL	Critérium de Printemps de Marche
13 au 19 mai	UNSS	SPLIT (Croatie)	Championnats ISF
27 au 29 mai	UGSEL	LENS	France CA/JU
1 et 2 juin	FFSU	BARENTIN	France
1 et 2 juin	FFSU		France Epreuves Combinées
2, 3 et 4 juin	UNSS	TOULOUSE	France Lycées
11, 12 et 13 juin	UNSS	VERGEZE	France Relais
18 au 21 juin	UNSS	POITIERS	France Collèges
19 au 21 juin	UGSEL	SAINT RENAN	France BE/MI
29 et 30 juin	FFA	SAINT RENAN	Pointes d'Or-Colette Besson
8 au 13 juillet	FFSU	NAPLES (Italie)	Universiades FISU
14-juil	FFA	TOURS	Coupe de France des Ligues
13 au 19 septembre	UGSEL	BUCAREST (Roumanie)	Jeux de la FISEC
19 et 20 octobre	FFA	SAINT ETIENNE	Challenge National Equip'Athlé Minimes
X	FFA	Lieu et date à déterminer	Assises de la pratique de l'athlétisme chez les Jeunes (U16)

DONNER UNE DIMENSION EDUCATIVE A LA PRATIQUE DU JEUNE ATHLETE.

Pour la FFA, il s'agit de permettre au jeune sportif d'accéder à une culture et à une pratique citoyenne de l'athlétisme.

En parallèle au parcours sportif de l'athlète (savoir courir, savoir sauter, savoir lancer, savoir marcher), apporter une dimension éducative à la culture athlétique:

le « savoir juger »

Ainsi, en s'engageant dans la formation de **Jeune Juge FFA**, l'athlète va :

- s'initier aux responsabilités et prendre des décisions ;
- acquérir des connaissances et compétences nécessaires à son jugement de jeune juge mais également utiles dans sa pratique personnelle en compétition ;
- vivre et pratiquer l'Athlétisme autrement et se former à la vie associative.

La formation du Jeune Juge

Il existe trois niveaux de formation et de certification des jeunes juges (départemental, régional et national)

:

- *le Jeune Juge Départemental (JJD),*
- *le Jeune Juge Régional (JJR),*
- *le Jeune Juge Fédéral (JJF).*

Les objectifs de chaque niveau

Le 1^{er} niveau vise une formation **accessible à tous**, basée sur des règles simples et communes **aux pratiques** des jeunes des catégories Benjamins et Minimes. Ce premier niveau contribue à l'éducation globale et généraliste du jeune athlète comme juge. Le but est de lui donner envie de s'engager dans la prise de responsabilités et l'action associative. Cette formation doit favoriser l'intégration dans les jurys du jeune juge qui devient « assistant » de l'officiel adulte.

Le 2^{ème} niveau engage le JJ dans une formation par spécialité (starter, juge courses, juge sauts et juge lancers). Après un vécu et des expériences pratiques lui ayant permis d'approfondir ses connaissances des règlements et d'acquérir des « savoir-faire » de terrain de plus en plus maîtrisés, le JJ va s'affirmer en prenant, dans son jugement, des décisions sous la responsabilité et le regard bienveillant d'un officiel adulte (le tuteur).

Le 3^{ème} niveau permet au JJ de poursuivre sa formation en vue de devenir autonome dans un jury et de s'affirmer pleinement dans toutes les situations de jugement. Ce niveau de certification, gratifiant, lui donnera, sur demande de son club, et à partir de la catégorie des cadets, la possibilité d'entrer dans le corps des officiels.

Les référents Jeunes Juges

Michel LAFONT
Bénédicte ROZE
Gilles BEULAIGNE

L'ATHLETISME ÇA S'APPREND

L'athlétisme ne relève pas d'une motricité naturelle. **Il s'apprend.**

Cet apprentissage n'est pas linéaire. Il se construit dans le temps **avec des phases** d'exploration, de progrès ou de stabilisation. Nous savons quand il commence, mais pas quand il s'arrête.

La **motricité humaine** et la motricité **athlétique** sont les prérequis de l'athlétisme **technique** et constituent les fondements des performances de demain.

UN ATHLETE ÇA SE CONSTRUIT

Les enfants précoces ont une **capacité** de performance et une aptitude à l'effort **supérieure** quel que soit le domaine considéré. **L'organisation d'un championnat** devient alors futile, voire **inutile**, car cela revient à établir un **classement** des athlètes en avance **biologique**. Il faut les prendre en compte, **sans oublier** les autres qui seront, pour la plupart, **notre élite de demain**.

La formation en athlétisme repose sur des passages obligés pour **exploiter le potentiel de chacun**. Les performances maximales ne peuvent être atteintes que si des **bases solides** ont été **construites** pendant l'enfance et l'adolescence. Cela nécessite une **planification** systématique à **long terme**.

La spécialisation précoce est néfaste à l'avènement du sportif senior. Elle n'est pas essentielle pour le succès dans la majorité des sports : il existe plusieurs chemins **pour atteindre son meilleur niveau, y compris une performance au niveau élite**.

L'athlète d'élite ayant un long vécu sportif présente des difficultés à s'améliorer. Les causes de cette stagnation sont dues souvent à des formes de **préparation** unilatérales, ou insuffisamment **multilatérales** ou bien **polyvalentes** qui conduisent à une réduction de ses marges de progression.

Dans une période favorable, l'entraînement qui sollicite l'organisme, par un travail mobilisant l'individu dans sa **globalité** et ce de **multiples** façons **non stéréotypées**, offre un stimulus à la croissance. Ces « **fenêtres de tir** » sont à **respecter** pour permettre au potentiel héréditaire de se dévoiler puis, de se développer.

L'ATHLETISME ÇA STRUCTURE

L'entraîneur bien formé, par sa capacité à animer la séance et à donner de l'entrain, joue un rôle central dans la **fidélisation** des jeunes à travers les rencontres, son écoute, son empathie, la dynamique du groupe et le lien créé. L'envie de retrouver les copains est également primordiale.

L'adolescent se construit à travers sa vie scolaire, sa vie de famille, la vie avec ses pairs et son temps libre. Si certains de ces temps qui constituent la vie sociale sont conjugués **au sein de nos clubs**, la fidélisation est assurée.

L'une des conditions principales de **l'émergence de la performance** est **l'investissement consenti** par l'athlète. La notion de **projet de l'individu** et la place qu'il occupe au sein du club, de sa catégorie, de son groupe d'entraînement sont également fondamentales pour favoriser l'expression d'une pratique autodéterminée **qu'il faudra guider**.

La création de la **catégorie des moins de 7ans (U7)** permet d'envisager une **action de formation sur le long terme**.

Un véritable continuum de formation U7, U12 et U16 **est nécessaire**. Ce que l'on fait jusqu'à 12 ans

est fondamental. Il faut tenir compte du vécu antérieur de l'individu et des activités annexes qui participent à sa formation.

Les catégories moins de 18 (U18) et moins de 20 (U20) ne sont que des étapes vers le Haut niveau et non pas une finalité. Les moins de 16 (U16) doivent apprendre à s'entraîner et aller à l'entraînement pour être prêts à être entraînés.

L'ATHLE C'EST EVOLUTIF ET ADAPTATIF

Proposer une formation du jeune par année d'âge qui respecte les temps d'apprentissages et dont découle un calendrier compétitif adapté et spécifique non calqué sur le modèle adulte et au service de la progression de chacun.

La période 12-13 ans, doit-être un temps d'évaluation des capacités acquises et de remise à niveau. C'est l'âge où l'on doit découvrir et explorer les épreuves de l'athlétisme pour pouvoir s'orienter en connaissance de cause vers une famille d'épreuves à l'âge de 14-15ans.

Poursuivre la formation multiforme proposant les sollicitations capables de provoquer les adaptations opportunes de l'organisme dans la perspective de la formation à long terme du jeune athlète tenant compte des fenêtres de développement.

Permettre à chacun d'évaluer ses progrès annuellement à travers des objectifs athlétiques à atteindre en matière de performance mais également en matière de savoirs, savoir-faire et savoir être.

Proposer aux licenciés une pédagogie qui se veut progressive, collective et motivante pour tous avec des adaptations individuelles non discriminantes. L'encadrant veillera à considérer le groupe tout en ayant un œil bienveillant sur les différences individuelles nécessitant une attention particulière.

Le rôle d'encadrant est de savoir ce que l'on propose et pourquoi, mais aussi et surtout de le faire savoir aux jeunes, aux parents, aux institutions, pour revêtir correctement son habit de « sport formateur, sport de base ».

En matière de fidélisation, la notion de rattrapage doit être présente dans nos programmes d'entraînement, mais également dans notre système de validation des acquisitions et dans notre système de compétition et de suivi. Les aspirations des jeunes doivent également être prises en compte pour répondre au mieux à leurs attentes et à leurs besoins.

L'éducateur doit permettre l'émergence du « haut niveau de chacun ». Sa démarche pédagogique doit favoriser l'appropriation du projet, donner des outils, interroger le jeune, le pousser vers des zones inconnues pour que celui-ci s'accomplisse de lui-même.

□ L'athlète doit devenir progressivement acteur de son projet et co-gérant de sa propre progression.

Guillaume GEISLER

ATTENTION : ces modifications sont données pour information.

Elles entreront en application le 1^{er} novembre 2019

Elles ne sont donc pas applicables pour cette saison 2018-2019

- Evolution des types de Triathlons BE/U14 et MI/U16 (voir tableau à suivre)
- Evolution du registre des épreuves (voir tableau à suivre):
 - * Ne figureront plus au registre estival:
 - Le 100 m BE/U14
 - Les 50 et 100 m MI/U16
 - Les 50 haies MF et 80 haies MG (courus uniquement dans le cadre de l'Equip'Athlé)
 - Le 3000 m MIM/U16
 - * Apparaîtront au registre:
 - Les 80 et 120 m MI/U16
 - Le 2000 m MIM/U16
- Préconisation des distances de Cross-Country
- Préconisation des distances et participations aux épreuves Running
 - * Réglementation à envisager (CSR) avec sanctions éventuelles (perte de label, sanctions financières, annulation de tous les résultats,...)
- Le 1 000 m en salle: maintien du 1000 m en salle BE/U14 et MI/U16 uniquement dans le cadre de l'organisation des Epreuves Combinées. Aucune distance supérieure autorisée.
- Pas de reconnaissance de records de France en salle MI/U16 prévues à ce jour

Evolution des types de Triathlons BE/U14 et MI/U16

	TRIATHLONS BE/U14	TRIATHLONS MI/U16
EXTERIEUR	<p>GENERAL :</p> <p>1 course + 1 saut + 1 lancer</p>	<p>GENERAL :</p> <p>1 course + 1 saut + 1 lancer</p> <p>ORIENTES (*):</p> <p>→ 2 concours + 1 course.</p> <p>→ 2 courses * + 1 concours</p> <p>(*) 2 courses de familles différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>famille A</i> : demi-fond - marche - <i>famille B</i> : sprint - <i>famille C</i> : haies
SALLE	<p>GENERAL :</p> <p>1 course + 1 saut + 1 lancer</p> <p>ORIENTE :</p> <p>2 courses* + 1 concours (sprint et haies uniquement)</p>	<p>GENERAL :</p> <p>1 course + 1 saut + 1 lancer</p> <p>ORIENTE :</p> <p>→ 2 concours + 1 course.</p> <p>→ 2 courses* + 1 concours (sprint et haies uniquement)</p>

Evolution du registre des épreuves BE/U14 et MI/U16

EPREUVES	EVOLUTION du REGISTRE des EPREUVES BE/U14 et MI/U16	BEF	BEM	MIF	MIM
50m - 100m	Vitesse pure 100 Mètres pas adapté physiologiquement aux benjamins	X	X	X (Indoor)	X (Indoor)
80m	Construction mécanique de la course de Sprint + progressivité + projection			X	X
120m	Construction départ en virage, maintien de son attitude de course en étant lancé (projection épreuves CA, tps du 80 et distance (possibilité de faire 80 + 120)			X	X
50MHaies	Franchissement 4 appuis + vitesse sur les haies hauteur : 65 cm en benjamin (11 m 50 - 7 m 50), en MIF, 76 cm (12 m 00 - 8 m 00) et en MIM, 84 cm (13 m 00 - 8 m 50)	65 cm	65 cm	76 cm (Indoor)	84 cm (Indoor)
80MHaies (76 cm)	MIF (12 m 00 - 8 m 00) Progressivité + changement physique en MIF → CAF (13 m 00 - 8 m 50)			X	
100MHaies (84 cm)	→ CAM (13 m 72 - 9 m 14) Intervalle du 110MH, compensé par changement physique en CAM, Réapprentissage possible + vitesse gestuelle et renforcement l'hiver + transition CAM				X
2000m - 3000m	2000 Mètres F et M - Bon indicateur de VMA Règlement : Pas de 1000 m et 2000 m le même jour, ou le même week-end				
Cross	Chez les enfants de moins de 10 ans (U16), il est recommandé de limiter le nombre de courses dans l'année afin de diminuer le nombre d'impacts sur le squelette, dont la répétition exagérée peut avoir des conséquences désastreuses sur l'intégrité physique des enfants en pleine croissance.	Niv Dep et Rég 2,5 à 3 Km		Niveau Dép et Rég 3 à 3,5 Km Niveau Inter et Nat 4 Km	Niveau Dép et Rég 3,5 à 4 Km Niveau Inter et Nat 4,5 Km
Running	Le surclassement des moins de 10 ans (U16) n'est pas accepté pour participer aux courses de running.	12 - 13 ans : 3 Km			
Autres épreuves	Pas de changement - même règlement.				

**Bilan statistique des épreuves 2017
(Pointes d'Or à Angoulême et Equip'Athlé à St Renan)**

→ 50 performances au maximum de la table en vigueur (45 points)

- 21 en courses, 25 en sauts, 4 en lancers
- 17 chez les garçons, 33 chez les filles

Compte tenu de ce constat, une refonte des tables de cotation s'imposait.

Aussi, la table a-t-elle été ouverte vers le haut passant de 45 à 50 points.

(45 points correspondent toujours à la moyenne des 2^e, 3^e et 4^e performance dans l'épreuve, et 50 points correspondant au record de France)

Ainsi, même les « stratosphériques » se retrouveront dans la hiérarchie de la table.

Nous n'avons pas touché la médiane. En effet, si la moitié de 50 points est bien 25, l'agrandissement de 45 à 50 points ne concerne que des athlètes d'exception.

C'est pourquoi, nous avons maintenu le niveau de performance de la médiane à 20 points.

Reste la perf « plancher » de la table.

Le bilan a été lissé vers le bas, et nous n'avons pas tenu compte des performances anachroniques sur certaines distances, notamment sur les performances décrochées du bas de bilan. Celles-ci correspondent très certainement à des athlètes qui, par exemple, sont tombés, se sont relevés puis, ont tenu à finir la course.

Par ailleurs, nous avons également cherché à éviter qu'un athlète ne marque pas de points.

Enfin, dernière chose : nous avons trouvé dans nos archives suffisamment d'informations pour répondre à la demande de la DTN, vis-à-vis de nouvelles épreuves comme le 80m ou le 2000m.

Vis à vis de nos partenaires scolaires, nous faisons figurer les relais (4 x 60 et 4 x 100) mixtes, ne serait-ce qu'à titre d'information.

André OLIVE

Les objectifs du Challenge National Equip'Athlé

- A. Proposer aux Benjamins/U14 et Minimes/U16, une compétition par équipes se déroulant sur l'ensemble de l'année.
- B. Sortir du système pyramidal classique, afin de participer à la fidélisation du plus grand nombre et à la valorisation de la pratique compétitive. Les finales nationales servent uniquement à valoriser la compétition aux yeux des jeunes et des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national aux Minimes(U16).
- C. Renforcer au sein de nos clubs, quels que soient leurs effectifs, une démarche collective et participative en développant un athlétisme de proximité accessible à tous.

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le Challenge National Equip'Athlé est organisé conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La compétition comprend une phase qualificative à 2 tours (printanier et automnal) plus :
 - une finale nationale A pour les Minimes/U16,
 - une finale B décentralisée pour les équipes Minimes/U16 non qualifiées à la finale nationale et pour les Benjamins/U14.
- 1.3. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale du Challenge National Equip'Athlé.
- 1.4. Elle délègue aux Ligues (qui peuvent déléguer aussi aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.5. Elle délègue aux Ligues ou aux Comités de coordination Interligues l'organisation des finales B selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.6. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer au Challenge National Equip'Athlé.
- 1.7. Chacun participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).
- 1.8. La finale nationale A du Challenge National Equip'Athlé se déroulera sur deux journées consécutives et sera arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.9. Les finales B se dérouleront sur une journée.

2. Programmes

Le Programme des finales, des tours printanier et automnal figure en **Annexe 1**.

3. Challenges décernés

3.1. FINALE A

- Un Challenge pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes/U16 masculins
- Un Challenge pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes/U16 féminines

3.2. FINALE B

- Deux pour les meilleurs clubs de la catégorie MIM/U16 et BEM/U14

- Deux pour les meilleurs clubs de la catégorie MIF/U16 et BEF/U14 féminines.

4. Règlements Techniques des épreuves

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

4.1. Composition des équipes

- une équipe se compose de 4 athlètes au minimum et de 6 athlètes au maximum, plus un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes ;
- pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté ;
- la composition d'équipe peut être modifiée entre chaque tour ;
- des équipes incomplètes ou mixtes (plusieurs clubs) peuvent être autorisées à concourir lors des tours de qualification mais ne peuvent prétendre à une qualification.

4.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon tel que défini pour les Pointes d'Or

Triathlon Benjamins/U14 :

GÉNÉRALISTE : une course, un saut, un lancer.

Triathlon Minimes/U16 :

GENERALISTE : 1 course + 1 saut + 1 lancer

TECHNIQUE : 2 concours + 1 course

SPECIAL : 1 demi-fond ou marche + 1 concours + 1 épreuve

(s'il s'agit d'une 2^e course, elle doit être **inférieure ou égale à 200 m**).

- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres.
- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 3.
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation des performances afin de ne garder que les 3 moins bonnes cotations dans cette épreuve.
- Le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - En Minimes/U16 : interdiction de disputer 2 courses.
 - En Benjamins/U14 (es) : soit 1 course + 1 concours
soit 1 saut + 1 lancer
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.
- Afin de permettre aux athlètes la participation la plus large, lorsque le tour régional est organisé sur 2 jours, ils pourront participer à une seule épreuve supplémentaire. (épreuve ouverte non comptabilisée pour l'équipe).
- Si le tour est organisé sur une seule journée, le nombre maximal d'épreuves individuelles est de 3 par athlète.

5. Règlements techniques :

5.1. Nombre d'essais

- Lancer et Saut de distance : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^e essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.

5.2. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné, (disponible en ligne sur le site FFA).
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle entraînent une cotation de 1 point.
- Une disqualification (DQ) entraîne une cotation de 0 point.
- **Cotation des relais à la table:**
 - pour les **Benjamins/U14** lors des phases qualificatives et la phase finale, la disposition suivante s'applique :
 - une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - deux ou trois fautes de transmission entraînent la cotation de 2 points ;

- un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.

Nota : Il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.

- **Pour les Minimes/U16** à toutes les phases, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière précédente.

5.3. Totalisation des cotations pour l'équipe pour les Tours printanier, automnal et les Finales

- Les épreuves des tours printanier, automnal et des finales sont réparties en 7 familles: vitesse, haies, demi-fond/marche, sauts de distance, sauts avec barre, lancers hors cage (poids, javelot), lancers en cage (disque, marteau) plus le relais.
- Pour établir le classement, 12 performances (1 par famille plus celle du relais plus les 4 meilleures performances suivantes) sont prises en compte. Il s'y ajoute les points de jeune juge selon la cotation indiquée en 6.2.
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex-aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de Relais.

6. Jeunes Juges

- 6.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, certifié titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
- 6.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe du fait du passage de la Table de Cotation à 50 points, un Jeune Juge sera crédité de :
 - 15 pts pour un jeune juge certifié départemental (inscrit au DEO) ;
 - 25 pts pour un jeune juge certifié régional (inscrit au DEO) ;
 - 35 pts pour un jeune juge certifié national (inscrit au DEO).
- 6.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.
- 6.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.
- 6.5. Il doit figurer sur le résultat de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.
- 6.6. Il sera possible aux Jeunes Juges régionaux Minimes/U16, de passer l'évaluation et la certification nationale (uniquement lors de la Finale nationale Minimes). L'examen théorique se déroulera avant la compétition.

7. Qualifications aux finales A et B

- 7.1. Pour être qualifiée, une équipe doit avoir participé aux deux tours qualificatifs.
- 7.2. La qualification des 48 équipes pour la phase finale A s'effectue d'abord par comparaison des totaux cumulés des tours printanier et automnal au niveau régional :

- ainsi, pour chaque Ligue et dans chaque catégorie MINIMES/U16, les 2 clubs ayant les meilleurs totaux cumulés sont automatiquement qualifiés pour la finale.
- en cas d'ex aequo dans une Ligue, c'est la performance du relais 4x60 m réalisée lors de l'obtention du total qualifiant le club qui départagera.
- la CNJ complète la liste des qualifiés en comparant au plan national les totaux des équipes premières non qualifiées directement.

7.3. Finales B Interrégionales : destinées aux équipes Minimes/U16 Masculins et Féminins non qualifiées en finale A et les équipes Benjamin(e)s/U14.

- La composition des finales B est laissée à l'initiative des Ligues et Comités Interligues.
- La date des finales B est comprise dans l'espace-temps d'une semaine avant et 1 semaine après les finales A

8. Organisation et Calendrier

8.1. Organisation des tours régionaux

- L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des 2 tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.
- L'organisation de ces phases déconcentrées doit respecter le calendrier fixé par la CNJ.
- Il appartient à chaque Ligue de valider et de faire respecter le calendrier des phases régionales du challenge EQUIP ATHLE.
- Les tours en plein air peuvent se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il y a un seul classement pour l'ensemble des deux journées.
- Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs, en fonction des disponibilités (notamment des stades), mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Equip' Athlé.
- Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.
- Pour les finales interrégionales et nationales, chaque athlète et chaque jeune juge de l'équipe doivent être présents lors du retrait des dossards, munis de sa licence et d'une pièce d'identité.
- En 2019, la période d'organisation des phases régionales est fixée comme suit :
 - **Le tour printanier s'étend du 30 mars 2019 au 7 Juillet 2019 inclus,**
 - **Le tour automnal du 1 Septembre 2019 au 6 octobre 2019 inclus.**

8.2. Organisation de la phase finale

- **Les finales seront organisées les 19 et 20 Octobre 2019 à Saint Etienne (ARA).**
- Les épreuves du samedi débiteront en début d'après midi pour s'achever le dimanche vers 17h00.
- Liste des clubs qualifiables pour la finale nationale :
 - Elle sera publiée sur le site au plus tard 3 jours après la date limite de la dernière

- phase qualificative ;
- les clubs qualifiables, avertis par courriel, devront confirmer leur participation au plus tard 1 semaine avant la finale ;
 - au-delà de cette date tout forfait sera pénalisé.
- Inscriptions des athlètes pour la Finale NationaleA
 - Elles se feront en ligne sur le site de la FFA au plus tard 3 jours avant la date de la 1ere journée.
 - Toute modification souhaitée sera demandée par courriel jusqu'au vendredi précédant la finale à 14h00 à cnj@athle.fr
 - Qualifications des athlètes : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.
 - Pénalités :

Non inscription des athlètes dans leurs épreuves :	90 €
Modification tardive :	90 €
Non-participation (*):	150 €

(* Sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ au plus tard 1 semaine après la date du début de la compétition).

- Contrôle antidopage : le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

REGISTRE DES EPREUVES EQUIP'ATHLÉ
Tours automnal, printanier et FINALES

CATEGORIES	BENJAMINS U14	BENJAMINES U14	MINIMES/U16 GARÇONS	MINIMES/U16 FILLES
FAMILLES	EPREUVES	EPREUVES	EPREUVES	EPREUVES
VITESSE	50 m	50 m	50 m	50 m
	100 m	100 m	100 m	100 m
HAIES	50 m haies 65 cm	50 m haies 65 cm	80 m haies 84 cm	50 m haies 76 cm
			100 m haies 84 cm	80 m haies 76 cm
			200 m haies 76 cm	200 m haies 76 cm
DEMI-FOND MARCHE	1000 m	1000 m	1000 m	1000 m
	2000 m marche	2000 m marche	3000 m	2000 m
			3000 m marche	3000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur	Longueur	Longueur	Longueur
	Triple saut	Triple saut	Triple saut	Triple saut
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur	Hauteur	Hauteur	Hauteur
	Perche	Perche	Perche	Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids (3kg)	Poids (2kg)	Poids (4kg)	Poids (3kg)
	Javelot (500g)	Javelot (400g)	Javelot (600g)	Javelot (500g)
LANCERS EN ROTATION	Disque (1kg)	Disque (600g)	Disque (1,250kg)	Disque (800g)
	Marteau (3kg)	Marteau (2kg)	Marteau (4kg)	Marteau (3kg)
RELAIS	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m

ATTENTION : nouveau règlement concernant les qualifications

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Il s'agit d'épreuves multiples, sous forme de Triathlons, réservées aux garçons et filles Benjamin(e)s et Minimes (U16) et arbitrés majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la Finale Nationale des Pointes d'Or-Colette BESSON (Finale A).
- 1.3. La finale A sera organisée conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.4. Seules les catégories Minimes (U16) peuvent y participer.
- 1.5. La FFA délègue aux Ligues ou aux Comités de coordination Interligues l'organisation des Finales B.
- 1.6. Les Finales B décentralisées, sont ouvertes aux BEM et BEF et aux MIF et MIM non qualifiables aux finales A.
- 1.7. Les Finales B respectent les règlements et dates limites fixées par la CNJ.
- 1.8. Les athlètes participant aux Pointes d'Or ou au Challenge d'Epreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

2. Programme, règlement et possibilités de participation

- 2.1. La Finale Nationale A des Pointes d'Or-Colette BESSON se déroulera sur deux journées.
- 2.2. Les finales B peuvent se dérouler sur une journée.
- 2.3. Les performances retenues sont celles d'un **Triathlon réalisé lors d'une seule compétition**, le registre étant celui des épreuves officielles Benjamins et Minimes (U16) en cours.
- 2.4. Le programme des épreuves est celui de l'Equip Athlé (sauf 50 haies MF et 80 haies MG)
 - Triathlon **Benjamins** pour les Finales B
 - **GÉNÉRALISTE** : une course, un saut, un lancer.
 - Triathlon **Minimes**
 - **GÉNÉRALISTE** : une course, un saut, un lancer.
 - **TECHNIQUE** : deux concours, une course.
 - **SPÉCIAL** : 1000 m ou marche, un concours, une épreuve libre (si 2^e course, elle doit être inférieure ou égale à 200 m).

- 2.5. En concours, le nombre d'essais par athlète sera de 4.
- 2.6. Perche et hauteur : élimination après 3 échecs consécutifs.

3. Qualifications

3.1. Phases régionales et départementales

- Les Ligues, les Comités, ainsi que les structures académiques et/ou départementales de l'UNSS et de l'UGSEL, sont libres d'organiser autant d'épreuves qu'elles le souhaitent.
- Toutes les compétitions sont qualificatives, à condition que la réglementation des Triathlons et le calendrier fixé par la CNJ soient respectés.
- La compétition devra être inscrite au calendrier officiel de la Ligue ou du Département.
- Pour les performances réalisées lors d'une compétition FFA, seules seront prises en compte celles figurant sur le site SI-FFA perf, à la date limite de qualifications.
- Les performances s'étaleront du **30 mars 2019** jusqu'au dimanche situé 2 semaines avant la Finale Nationale, soit **le 16 Juin 2019 inclus (la compétition devra être clôturée pour le lundi 17 juin, 12 h)**.
- Les organisations scolaires donnant lieu à qualification pour la phase nationale, seront déterminées d'un commun accord par les Commissions mixtes régionales
- Une Finale B décentralisée pour les Benjamines et Benjamins sera organisée dans chaque Comité de coordination Interligues, à la même date que la Finale A.
- Des Finales B interrégionales peuvent également être organisées pour les Minimes/U16 non qualifiés aux finales A.
- Le mode de qualification des athlètes pour ces finales B est laissé à l'initiative des Ligues ou Comités de coordination.

3.2. Finale Nationale (A)

- **Finale Nationale des 29 et 30 juin 2019 à Saint Renan (BRE)**
- 120 Triathlons garçons et 120 Triathlons filles seront qualifiés de la manière suivante :
 - Les 80 meilleurs Triathlons Minimes deuxième année,
 - Les 40 meilleurs Triathlons Minimes première année.
 - Sont qualifiables :
 - **Le meilleur Triathlon dans chaque Ligue et pour chaque catégorie réalisé lors d'une même compétition.**
(En cas d'ex-æquo c'est l'athlète qui a réalisé la meilleure cotation dans l'une des épreuves qui est qualifié).
 - Tous les autres athlètes figurant dans le bilan plein air des Triathlons (code 790) au 16 juin 2019, dans la limite de 80 athlètes 2ème année et 40 athlètes 1ère année, moins le nombre d'athlètes classés premiers des Ligues.
 - Toute demande de qualification directe ou éventuelle d'un athlète, issue d'un résultat scolaire, devra être faite par la Ligue concernée accompagnée des résultats papier ou de l'adresse Internet de la compétition concernée.
 - Les résultats des Triathlons peuvent être extraits de résultats d'épreuves combinées. Il faut, cela, que **l'officiel Logica gérant** ces compétitions prenne en compte les Triathlons.

▪ Confirmation des engagements

- Une seule et unique liste d'athlètes **qualifiables** sera publiée au plus tard 10 jours avant la finale.
- Il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.
- La liste définitive des athlètes **qualifiés** sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

▪ Choix des épreuves du Triathlon pour la Finale Nationale A

- Les Athlètes qualifiés doivent déterminer les 3 épreuves de leur Triathlon lors de la confirmation d'engagement.
- Ils se feront en ligne sur le site de la FFA
- Les athlètes participant au Challenge des Epreuves Combinées et figurant dans les bilans Triathlons à une place qualifiable devront s'engager sur 3 épreuves choisies parmi les épreuves de l'Heptathlon ou de l'Octathlon. Le Triathlon sera alors extrait de ces épreuves combinées. Ils n'auront cependant droit qu'à 3 essais (et non 4) dans les Concours.
- Tout athlète non engagé ne pourra pas participer.
- Les épreuves de haies de la Finale A seront uniquement : 80 m haies et 200 m haies en MIF/U16 et 100 m haies et 200 m haies en MIM/U16.
- En ½ fond le 1000 m, et en marche 3000 m MIF/U16 et 3000 m MIM/U16 (*) sont seuls prévus au programme.

▪ Classements

- Un classement séparé des Minimes 1 et des Minimes 2 sera établi.
- Les trois premiers Minimes Garçons (U16) et les trois premières Minimes Filles (U16) seront récompensés dans chacune de ces deux années d'âge.
- Le premier (et la première) de chaque type de Triathlon sera récompensé dans chacune de ces deux catégories d'âge (MIF et MIM).
- En cas d'ex aequo, les athlètes seront départagés à la meilleure performance, puis à la seconde, etc.....
- Il ne sera pas établi de classement scratch.

4. Jeunes Juges :

- 4.1. Les Ligues et les Clubs peuvent proposer à la Certification nationale, un ou plusieurs Jeunes Juges certifiés de niveau Régional minimum.
- 4.2. Ces Jeunes Juges feront partie du jury et ne pourront participer en tant qu'athlètes. Ils devront officier durant l'intégralité de la compétition.

5. Qualifications des athlètes :

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

6. Pénalités

- | | |
|---|-------|
| ▪ Désengagement tardif : | 90 € |
| ▪ Non inscription sur les épreuves du Triathlon : | 90€ |
| ▪ Modification d'épreuves tardives : | 90 € |
| ▪ Non-participation : | 150 € |

(Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.)

REGISTRE DES EPREUVES POINTES d'OR - Colette BESSON

CATEGORIES	BENJAMINS U14	BENJAMINES U14	MINIMES/U16 GARÇONS	MINIMES/U16 FILLES
FAMILLES	EPREUVES	EPREUVES	EPREUVES	EPREUVES
VITESSE	50 m 100 m	50 m 100 m	50 m 100 m	50 m 100 m
HAIES	50 m haies 65 cm	50 m haies 65 cm	100 m haies 84 cm 200 m haies 76 cm	80 m haies 76 cm 200 m haies 76 cm
DEMI-FOND MARCHÉ	1000 m 2000 m marche	1000 m 2000 m marche	1000 m 3000 m 3000 m marche	1000 m 2000 m 3000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids (3kg) Javelot (500g)	Poids (2kg) Javelot (400g)	Poids (4kg) Javelot (600g)	Poids (3kg) Javelot (500g)
LANCERS EN ROTATION	Disque (1kg) Marteau (3kg)	Disque (600g) Marteau (2kg)	Disque (1,250kg) Marteau (4kg)	Disque (800g) Marteau (3kg)
RELAIS	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m

ATTENTION : nouveau règlement

1. Nature de la Compétition

- 1.1. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation du Challenge National d'Epreuves Combinées Minimes (U16).
- 1.2. Il sera organisé conformément aux différents Règlements de la FFA, dans le cadre des Pointes d'Or Colette BESSON.
- 1.3. L'objectif est d'offrir une finalité nationale aux Minimes (U16) pratiquant les Epreuves combinées sous la forme d'une compétition par équipes de clubs.
- 1.4. Le Challenge National d'Epreuves Combinées Minimes (U16) est une compétition par équipes de clubs composées de 3 Minimes (U16) filles et 3 Minimes (U16) garçons.
- 1.5. Les athlètes engagés aux Pointes d'Or ou au Challenge d'Epreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

2. Epreuves et récompenses

- 2.1. Le Challenge National d'Epreuves Combinées Minimes (U16) se déroulera sur deux journées dans le cadre des Pointes d'Or, les 29 et 30 juin 2019 à Saint Renan (BRE).
- 2.2. **Programme :**
 - Pour le Challenge National d'Epreuves Combinées Minimes (U16),
 - les Minimes (U16) filles disputent l'Heptathlon,
 - les Minimes (U16) Garçons l'Octathlon ;
 - Chaque équipe de club pourra présenter 3 minimes garçons/U16 et 3 minimes filles /U16 ;
 - Les tables de cotation sont celles des épreuves combinées ;
 - Le règlement des épreuves combinées sera appliqué (la non-participation à une épreuve entraîne l'abandon pour le reste des épreuves à disputer).
- 2.3. Le classement final s'établit au total des points obtenus par les 2 meilleurs Octathlons masculins et les 2 meilleurs Heptathlons féminins ;
- 2.4. **Challenges décernés**
 - Pour le Challenge National d'Epreuves Combinées Minimes (U16), les 3 premières équipes de club seront récompensées.

- En cas d'ex-aequo, le meilleur total individuel, puis le second,etc départagera les équipes.

3. Qualifications - Engagements

- 3.1. La période de qualification s'étalera du **30 mars 2019** jusqu'au dimanche **16 Juin 2019 inclus, (la compétition devra être clôturée pour le lundi 17 juin, 12 h).**
- 3.2. Pour le Challenge National d'Epreuves Combinées Minimales (U16), les 8 meilleures équipes pourront participer.
- 3.3. Sont comptabilisés pour chaque équipe de club, et pour chaque compétition d'Epreuves Combinées (le numéro de référence SIFFA de la compétition faisant foi), les 2 meilleurs heptathlons féminins et les 2 meilleurs octathlons masculins réalisés pour les Minimales /U16 du même club au cours de la période de qualification.
- 3.4. La CNJ établira un bilan à partir des performances (totaux de points de l'Octathlon et de l'Heptathlon de chaque athlète du club) enregistrées dans le SIFFA et déclarées qualifiantes sans que le club n'ait besoin de s'engager.
- 3.5. **Confirmation des engagements**
 - Une seule et unique liste de clubs qualifiables sera publiée, il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.
 - En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes placées dans les 8 premières, les clubs suivants seront repêchés.
 - La liste des clubs qualifiés définitivement sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

4. Qualifications des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

5. Dispositions diverses

- Les athlètes disputant le Challenge d'Epreuves Combinées peuvent être comptabilisés dans le classement des Triathlons s'ils ont été qualifiés pour cette compétition.
- Dans ce cas, les épreuves et performances réalisées lors de l'octathlon ou de l'heptathlon seront prises en compte sur la base des épreuves choisies lors de la confirmation de l'engagement au triathlon.
- Lors des épreuves de concours, disputées exclusivement dans le cadre des Epreuves Combinées, il ne sera pas accordé de 4^{ème} essai, quand bien même l'épreuve serait prise en compte pour les Triathlons.

⇒ L'obligation de présenter un Jeune Juge par équipe engagée est abandonnée pour 2019.

6. Pénalités

Désengagement tardif :	90 €
Engagement tardif :	90

€

Non-participation : 15 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, et sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la **CNJ** au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

ATTENTION : nouveau règlement (création d'un relais Mixte)

1. Nature de la Compétition

- 1.1. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation du Challenge National de Relais 800-200-200-800 Minimes/U16.
- 1.2. Il sera organisé conformément aux différents Règlements de la FFA, dans le cadre des Pointes d'Or Colette BESSON.
- 1.3. Seuls les Minimes/U16 peuvent y participer.
- 1.4. Les athlètes qualifiés aux Pointes d'Or ou au Challenge d'Epreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).
- 1.5. Les athlètes ne peuvent participer qu'à une seule forme de relais, y compris lors des phases qualificatives.

2. Epreuves

- 2.1. Le Challenge National de Relais 800-200-200-800 Minimes (U16) se déroulera sur la soirée dans le cadre des Pointes d'Or, le 29 juin 2019 à Saint Renan (BRE).

2.2. Challenges décernés

- 1 relais de 4 Minimes/U16 garçons
- 1 relais de 4 Minimes/U16 filles
- 1 relais mixte de 2 Minimes filles/U16 et de 2 Minimes garçons/U16 dans cet ordre.

2.3. Qualifications - Engagements

- Dans chaque Ligue métropolitaine, l'équipe de club Minimes (U16) filles, l'équipe de club Minimes (U16) garçons et l'équipe de club Minimes (U16) mixte ayant réalisé la meilleure performance, seront qualifiées.
- Des équipes complémentaires pourront être qualifiées en fonction du bilan (de façon à avoir un maximum de 28 équipes).
- Les Ligues et les Comités sont libres d'organiser autant d'épreuves qu'elles le souhaitent.
- Toutes les compétitions sont qualificatives, à condition que la réglementation et le calendrier fixé par la CNJ soient respectés.
- La compétition devra être inscrite au calendrier officiel de la Ligue ou du Département.

- Pour les performances réalisées lors d'une compétition FFA, seules seront prises en compte celles figurant sur le site SI-FFA perf, à la date de limite de qualifications.
- Les performances s'étaleront du 30 mars 2019 jusqu'au 16 juin 2019 inclus (la compétition devra être clôturée pour le lundi 17 juin, 12h).

3. Confirmation des engagements

- Une seule et unique liste de clubs qualifiables sera publiée.
- Il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.
- La liste définitive des clubs qualifiés sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation. Il sera tenu compte du nombre de qualifiés prévu par les règlements.

4. Qualifications des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée

→ Une Finale B décentralisée pour les Benjamines/Benjamins et les équipes Minimales non qualifiées pourra être organisée par les Ligues ou Comité de coordination Interligues.

5. Pénalités

Désengagement tardif :	90 €
Engagement tardif :	90 €
Non-participation :	150 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

ATTENTION : nouveau règlement (relais et Jeunes Juges)

1. Nature de la Compétition

- 1.1 Une Coupe de France des Ligues minimes/U16) d'Athlétisme estival sera organisée conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.3 La Coupe de France des Ligues Minimes se déroulera sur une seule journée le 14 juillet 2019 à Tours.
- 1.4 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la Coupe de France des Ligues Minimes
- 1.5 Chaque Ligue sera représentée par une équipe Filles et une équipe garçons.

2. Composition des Equipes

- 2.1 Chaque Ligue pourra présenter un maximum de 2 athlètes dans chaque épreuve.
- 2.2 Seuls les athlètes des catégories Minimes (1ère et 2^{ème} année) peuvent participer

3. Programme des épreuves

Le programme comprendra :

⇒ **Minimes Masculins**

50 m - 100 m - 1000 m - **2000 m** - 100 m Haies - 200 m Haies - 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Relais 4x60 m.

⇒ **Minimes Féminines**

50 m - 100 m - 1000 m - 2000 m - 80 m Haies - 200 m Haies - 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - 4x60 m.

4. Classement des Equipes

- 4.1 Il ne sera pas attribué de titres individuels
- 4.2 Le classement dans chaque épreuve se fera en retenant la meilleure performance réalisée par l'un des deux concurrents de l'équipe (ou par le concurrent de l'équipe s'il est seul représentant).
- Un nombre de points correspondant à la place obtenue sera attribué à chaque athlète sur la base (« n » étant le nombre d'équipes engagées) : « n » au premier, « n-1 » au second, « n-2 » au troisième, « n-3 » au quatrième,
 - L'absence ou la disqualification d'un athlète dans une épreuve équivaut à 0 point.
 - L'abandon (ou un « NM ») dans une épreuve équivalent à 1 point.
 - En cas d'ex aequo, les points sont partagés.
- 4.3 Deux classements séparés seront établis (un pour les garçons, un pour les filles) en additionnant les points obtenus par l'équipe dans chaque épreuve.
- En cas d'ex aequo à la première place, le partage se fait au nombre de 1ères places obtenues, puis de 2èmes, puis de 3èmes, ...
- 4.4 Le classement final de la Coupe de France sera établi en additionnant les points obtenus par les équipes garçons et les équipes filles de chaque Ligue.
- La Coupe de France des Ligues Minimales d'Athlétisme Estival sera attribuée à la Ligue ayant obtenu le meilleur total de points.
 - En cas d'ex aequo, le partage se fait selon l'addition des temps des deux relais masculins et féminins.

5. Règlements Techniques des épreuves individuelles :

5.1 Courses

- Finales directes par séries de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.

5.2 Concours

- Finales directes par groupes de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.
- 4 essais pour les sauts horizontaux et les lancers.
- Elimination après 3 échecs consécutifs pour les sauts verticaux.

5.3 Règlements Techniques:

- Possibilité de participer (en plus du relais) à 2 épreuves de natures différentes (donc jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers).
- Les athlètes qui ne participent qu'au Relais 4x60 m pourront participer à 1 épreuve de leur choix (hors classement) en plus du relais, dans la limite de 2 athlètes de la même équipe dans la même épreuve.

6. Qualifications – Engagements

6.1 Qualifications

- Seuls les athlètes en possession d'une licence FFA sont autorisés à participer.

- Les modalités de sélection des équipes sont laissées à l'initiative des Ligues

6.2 Engagements

- Les engagements des équipes devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

7. Jeunes Juges

7.1. Qualification et participation

- Chaque équipe de Ligue pourra présenter au minimum 2 Jeunes Juges Certifiés de la catégorie Minimales/U16.
- Le niveau Régional est requis au minimum.
- Présentation autorisée par la Ligue d'un 3^{ème} Jeune Juge, de niveau régional passant la certification nationale si présence au moins d'un Jeune Juge fédéral.

7.2. Valorisation

- L'attribution des points à l'équipe de Ligue (classement mixte) sera effectuée en fin de compétition (validation des résultats obtenus lors de la certification).

➤ Décompte des points :

- 1 Fédéral = " n " points,
- 1 Régional = " n/2 " points.

8. Athlètes Hors Concours, répertoriés « Athlé 2028 »

8.1. Les athlètes Hors Concours seront présentés par la DTN

8.2. Ils concourront sous l'appellation "Athlé 2028"

8.3. Ils porteront le maillot offert lors du stage.

8.4. Ne pourront participer que les athlètes non retenus dans l'équipe de Ligue, ayant réalisé les standards « Athlé 2028 » et ayant participé au stage préparatoire à la Coupe de France des Ligues estivale « Athlé 2028 ».

8.5. Ils ne pourront participer qu'à une épreuve dont ils auraient réalisé les minimas « Athlé 2028 » préalablement. (Pour les Epreuves Combinées, l'épreuve qui s'en rapproche le plus).

8.6. Les athlètes « Athlé 2028 » sélectionnés dans les équipes de Ligues ne pourront participer qu'aux épreuves correspondant à leur sélection.

9. Dispositions diverses

- La participation des athlètes étrangers, licenciés dans un club de la Ligue, est libre dans la composition des équipes de Ligues et leur nombre n'est pas limité.

Mise en place en fin de compétition, d'un relais d'animation 12x200 m mixte composé de 6 filles et 6 garçons (hors Coupe de France) de la même Ligue (y compris les Hors Concours « Athlé 2028 ») et n'ayant pas participé aux relais 4x60 m.

Départ en starting blocks (ligne de départ du 4x200 m). Les 3 premiers virages (filles) se courent en couloirs. Le rabat se fera lors du 3ème parcours (filles) en sortie de virage (plots du 800 m). La position d'attente des relayeurs suivants sera identique à l'ordre des couloirs de départ. Chaque zone de transmission mesurera 30 m.

Le TROPHEE NATIONAL
des LIGUES
Minimes (U16)

Le Bureau Fédéral du 16 mars 2018 a validé la création du **Trophée National Minimes des Ligues** qui sera remis lors du Congrès Fédéral 2020.

L'attribution de ce Trophée est l'aboutissement d'un fil rouge annuel qui permet un suivi des trois compétitions interligues Minimes nationales 2019 que sont les :

- **Coupe de France de crosscountry** (Vittel le 10 mars 2019),
- **Coupe de France d'athlétisme estival** (Tours le 14 juillet 2019),
- **Critérium de Printemps de Marche** (Epinal le 17 mars 2019).
-

Le principe est de récompenser la Ligue ayant obtenu le meilleur résultat à l'issue de ces trois épreuves.

Pour chaque compétition, deux classements séparés sont établis (un pour les garçons, un pour les filles) par application du barème suivant :

PLACE	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
POINTS	22	20	18	17	16	15	14	13	12	11
PLACE	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
POINTS	10	10	9	8	7	6	5	4	3	2

La non-participation (NP) à une **compétition** équivaut à 0 point.

En accord avec la Commission Nationale de Marche, un coefficient est attribué à chacune de ces compétitions, compte tenu des effectifs concernés : **Marche (10%), Cross (30%), Athlé estival (60%)**.

Le classement final permettant l'attribution du Trophée sera établi en additionnant les points obtenus par les équipes garçons et filles de chaque Ligue sur les 3 compétitions.

Rappel du règlement de chaque épreuve :

1/ Critérium de Printemps de Marche (CNM)

Le classement du challenge s'effectue par attribution de points au meilleur athlète de chaque Ligue.

A l'issue de la compétition, un classement des Ligues, par catégorie MIF et MIM, est établi ;

2/ Coupe de France des Ligues Minimes de Cross-Country

Un classement est établi dans chaque course par addition des places des 6 premiers classés de chaque équipe constituée ;

3/ Coupe de France des Ligues Minimes d'Athlétisme Estival

Le classement dans chaque épreuve se fait en retenant la meilleure performance des deux concurrents de l'équipe (ou par le concurrent de l'équipe s'il est seul représentant).
